

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 08/11/2022
DATE D’AFFICHAGE : 28/11/2022
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS : - Inscrits : 62 - Présents : 39 - Pouvoirs : 3 - Votants : 42 - Pour : 42 - Contre : 0 - Abstention : 0
Objet : SEM SOMME ENERGIES Rapport 2021

L’an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 novembre à 9 heures 30, le Comité de la Fédération Départementale d’Énergie de la Somme, légalement convoqué, s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 39 délégués dont 3 avaient un pouvoir de vote validé, sur 62 délégués convoqués, formant la majorité des délégués en exercice.

Etaient absents et excusés : 23 délégués.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose qu’en application de l’article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants de la Fédération au Conseil d’Administration de Somme Energies doivent présenter au moins une fois par an au Comité Syndical un rapport écrit sur l’activité de la SEM Somme Energies.

Le Président présente le rapport annexé à la présente délibération par lequel les représentants de la FDE 80 au conseil d’administration de la SEM rendent compte de l’activité de la SEM durant l’année 2021 et des orientations pour 2022.

Le Comité prend acte de la présentation du rapport 2021, en délibère et l’approuve.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Président,

Franck BEAUVARLET



Rapport au Comité syndical des représentants de la Fédération **siégeant au Conseil d'administration de la SEM Somme Energies** **pour l'année 2021**

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants de la Fédération au Conseil d'Administration doivent présenter au mois une fois par an au Comité syndical un rapport écrit sur l'activité de la SEM.

Le présent rapport rend compte de l'activité de la SEM Somme Energies durant l'année 2021 et des orientations prévues durant l'année 2022.

1°) La Société SEM SOMME ENERGIES

Société au capital de 3 000 000€ immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amiens sous le numéro RCS 838499234, dont le siège social se situe 3 rue César Cascabel – Pôle Jules Verne 2 – 80440 Boves.

Date d'immatriculation : 27 mars 2018

Le capital est détenu à hauteur de 75% par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et de 25% par la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

A la date de clôture de l'exercice 2021, le capital social a été libéré à hauteur de 3 000 000€.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de 8 membres : 6 représentent la Fédération, Franck BEAUVARLET, Alain SAVOIE, Frédéric DELOHEN, Michel DESTOMBES, James FROIDURE et Alain SURHOMME, 2 représentent la SICAE, Eric DESROUSSEAUX et François AUSTRUY.

La Direction de la société est assurée par le Président Directeur Général Alain SURHOMME.

Le Président Directeur Général est assisté d'un directeur général délégué, Alain WALLER.

Jean-Louis DENIS est secrétaire du Conseil d'administration et Jean-Claude MORGAND est Président d'Honneur de la SEM.

2°) L'activité 2021

En 2021, la SEM a travaillé sur le montage de diverses opérations.

3 conseils d'administration se sont tenus en 2021.

Au cours du Conseil d'administration du 12 mars 2021, il a notamment été décidé :

- sur le projet photovoltaïque de Chepy, de poursuivre les démarches en cours avec la commune et les partenaires en vue de créer des sociétés de projet dont Somme Energies serait actionnaire portant le développement, la construction et l'exploitation des installations photovoltaïques.
- sur le projet Sanaméthan, de renégocier la prime d'émission ou de proposer un prêt obligataire sur 5 ans convertible en actions. Un mélange des deux méthodes est aussi possible, une part en actions et un prêt obligataire, voire une avance en compte courant d'associés.

- de participer à la recapitalisation de la SEM Énergies Hauts-de-France et d'entrer au capital, pour une prise de participation de 300 000 €.
- d'adhérer à la FNCCR, pour une cotisation annuelle de 1000 €.
- concernant les frais de fonctionnement de la FDE, à la suite d'un rapport de contrôle des comptes et de gestion, la Chambre Régionale des Comptes relève que les locaux et autres matériels de travail mis à disposition ne sont pas refacturés à la SEM, une évaluation est à prévoir afin d'en reparler à une prochaine réunion.
- de lever le compte séquestre de 100 000 € concernant l'acquisition de la société Enercap, demande faite par Monsieur VAN DE VYVER.
- de présenter au Conseil de gouvernance de Somme Sud-Ouest Energies le projet du parc éolien de Blangy-sous-Poix et Moyencourt, projet en cours de développement pour une puissance globale de 26MW pour 12 éoliennes. Une mise de fonds de 50 à 100 000 € est envisageable et pourrait alors permettre d'avoir la propriété d'une éolienne et de monter une opération participative entre communes, communautés de communes.
- de présenter le projet Somme Hydrogène Vert au Conseil de gouvernance de la SAS Somme Sud-Ouest Energies, le Conseil d'administration de la SEM est favorable pour entrer au capital des sociétés à créer.
- qu'une éventuelle participation de la SEM Somme Energies dans le projet de méthanisation de Bois Bleu Energies à Airaines n'était pas à exclure et propose de présenter au Conseil de gouvernance de la SAS Somme Sud-Ouest Energies pour avis.
- de présenter le projet Wagabox sur Trinoval à Thieulloy l'Abbaye au Conseil de Gouvernance de Somme Sud-Ouest Energies.
- d'engager des négociations avec la SEM Energies Hauts-de-France et Dexhy pour une entrée de Dexhy minoritaire au capital de Somme Hydro Elec.
- pour l'appel à initiative privée pour la solarisation des lycées des Hauts-de-France, le Conseil d'administration propose que soient entamées des discussions avec le lauréat pour une éventuelle participation dans la société de projet.

Au cours du Conseil d'administration du 7 mai 2021 auquel participait Monsieur Fabien Lefebvre, Commissaire aux comptes de KPMG, il a notamment été décidé :

- d'arrêter les comptes annuels de l'exercice 2020 se caractérisant par un bilan à 2 976 496 €, un chiffre d'affaires de 11 515 € et un résultat net comptable de -37 715 €
- d'approuver le projet de rapport de gestion qui sera présenté aux actionnaires pour l'assemblée générale
- de convoquer l'assemblée générale des actionnaires pour le 30 Juin 2021 à 14H00
- d'approuver la démarche de consultations de cabinets d'expert-comptable pour la réalisation de l'audit et de retenir l'offre la plus économiquement intéressante.
- d'approuver la prise de participation dans SANAMETHAN à hauteur de 5 % du capital.
- d'approuver la démarche de négociation avec Engie, suite à l'offre d'accompagnement de la SEM Somme Energies. Engie lauréat de l'appel à initiative privée pour la solarisation des lycées des Hauts-de-France.
- d'approuver l'orientation de répondre à l'appel à projet pour la solarisation des collèges de la Somme et préconise de la faire en groupement ou avec plusieurs partenaires.
- d'approuver l'offre faite à la Ville d'Albert pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêts pour un parc photovoltaïque et d'autoriser le Président Directeur Général de Solroi à signer la promesse de bail si la proposition était retenue.
- d'approuver les démarches concernant les études de faisabilités pour le barrage d'Etinehem et le barrage du jardin public de la Ville d'Albert, et d'étudier une éventuelle proposition de rachat pour le terrain privé de Daours.

Au cours du conseil d'administration du 30 juin 2021, auquel participait Monsieur Fabien Lefebvre, Commissaire aux comptes de KPMG, il a notamment été décidé :

- d'autoriser le Président Directeur Général à passer commande à et la mise en place d'un outil de suivi de gestion des investissements pour un prix de base de 12 000 €.
- d'approuver les avenants aux conventions de mise à disposition de Monsieur Alain WALLER et Monsieur Jean-Louis DENIS renouvelant les mises à disposition pour une durée de 3 ans.
- d'autoriser le Président Directeur Général à poursuivre les démarches menées au travers de la SAS Solroi pour signer une promesse de bail avec la Ville d'Albert et d'engager le développement du projet photovoltaïque sur l'ancien site du Centre d'Enfouissement Technique, le projet de Solroi ayant été retenu par la Ville d'Albert.
- de répondre à l'appel à manifestation d'intérêts avec un partenaire pour la solarisation des bâtiments du Conseil Départemental notamment les collèges.
- de répondre à l'appel à manifestation d'intérêts pour des projets hydroélectrique sur la Somme, lancé par le Conseil Départemental.
- de répondre favorablement à une augmentation des fonds propres de la SAS Biogaz du Coquelicot, à répartir entre capital et compte courant d'associés.
- d'adhérer à la Charte Club Climat de la Somme.

3°) Présentation des comptes sociaux

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 s'élève à 15 462 €. Le résultat courant avant impôt est négatif à la somme de 96 671 €.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net est de 1 458 962 €, l'actif circulant net est de 1 377 633 € soit 2 836 595 € d'actif général.

Au passif, les capitaux propres représentent 2 812 934 €, les provisions pour risques et charges sont nulles et les dettes s'élèvent à 23 660 €.

4°) Evolution de l'activité en cours de l'exercice considéré

Le bilan financier se traduit par un résultat déficitaire de 96 671 €, des capitaux propres à la fin de l'exercice à 2 812 934 € et une trésorerie à 1 296 609 € à la date de clôture. Ce résultat déficitaire s'explique par les dépenses de développement et d'investissement à engager sur des durées longues (3 à 4 ans mini) sur la plupart des projets de la SEM.

Au 31 décembre 2021, la SEM était actionnaire de 6 sociétés représentant 1 412 230 € de participations.

5°) Perspectives 2022

En 2022, la SEM devrait encore prendre des participations dans des sociétés, continuer à investir dans le développement de projets portés essentiellement par les sociétés dont elle est actionnaire, mais également recapitaliser certaines sociétés pour des projets dont la phase de développement est terminée et qui vont passer à la phase construction.

La SEM pourrait également céder certaines de ses immobilisations comme les installations photovoltaïques sur toiture.

Malgré la perspective de quelques recettes en 2021 provenant de la facturation de prestations aux filiales ou de la vente d'énergie photovoltaïque des premières petites installations mises en service, il faut s'attendre à de nouveaux résultats déficitaires pour 2022.

- une convention de mise à disposition de Jessica MELET pour Administrative à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de fois.
- un avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'Alain WALLER pour son renouvellement à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 3 ans.
- un avenant n°2 à la convention de mise à disposition de Jean-Louis DENIS pour son renouvellement à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 3 ans.

10°) Covid 19

Durant la crise sanitaire liée au Covid-19 l'entreprise a poursuivi son activité sous forme partielle de télétravail. L'activité ayant été maintenue, la poursuite de l'exploitation de l'entreprise n'est pas remise en cause suite à cette crise sanitaire.

11°) Quitus

Les actionnaires réunis le 27 juin 2022 en Assemblée Générale Ordinaire ont donné quitus au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exécution des mandats respectifs au cours de l'année 2021 soumis à approbation.

Les représentants de la FDE à Somme Energies,

F. BEAUVARLET F. DELOHEN M. DESTOMBES J. FROIDURE A. SAVOIE A. SURHOMME